

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 18 juin 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 96 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Nouriaty DJAMBÆ - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Nathalie SUCCAMIELE - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Laure-Agnès CARADEC - Roland BLUM représenté par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Hélène MARCHETTI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Marie-Louise LOTA représentée par Richard FINDYKIAN - Stéphane MARI représenté par Garo HOVSEPIAN - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-Josée BATTISTA - Patrick PADOVANI représenté par Catherine PILA - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Maryvonne RIBIERE représentée par Jacques BESNAÏNOU - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Dominique TIAN représenté par Michèle EMERY - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Didier ZANINI représenté par Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Martine MATTEI - Georges MAURY - Patrick Mennucci - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FCT 004-244/19/CT

■ Budgets Annexes de la Métropole Aix Marseille Provence - Adoption des Comptes Administratifs de l'exercice 2018 du Conseil de Territoire Marseille Provence

Avis du Conseil de Territoire

DBP 19/17420/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Les Comptes Administratifs de l'exercice 2018 des budgets annexes du Territoire Marseille Provence des services de la Collecte et du traitement des déchets, de l'Assainissement, de l'Eau, des Ports de Plaisance, du Crématorium et des Opérations d'aménagement sont présentés au vote du prochain Conseil de Métropole du 18 Juin 2018.

Les résultats de clôture ainsi que l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice, tels qu'ils apparaissent dans les Comptes de Gestion de Monsieur le Receveur des Finances sont identiques à ceux constatés dans les Comptes Administratifs de l'exercice 2018 pour ces budgets annexes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable à l'adoption des Comptes Administratifs de l'exercice 2018 comme suit :

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019

Est d'avis d'approuver les résultats de clôture de l'exercice inscrits dans le Compte Administratif 2018 dont les montants sont retranscrits ci-après :

Reconnaît l'adéquation parfaite entre les écritures comptables et les écritures administratives. Les résultats de clôture ainsi que l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice tels qu'ils apparaissent dans les Comptes de Gestion 2018 de Monsieur le Receveur des Finances sont en tous points analogues à ceux constatés dans les Comptes Administratifs 2018.

TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT				
SOLDE CREDITEUR : + 11 618 842,07 euros				
	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2018	RESULTATS DE L'EXERCICE 2018	RESULTATS DE CLOTURE 2018
INVESTISSEMENT	747 167,22		-6 914 712,74	-6 167 545,52
FONCTIONNEMENT	5 253 526,88		12 532 860,71	17 786 387,59
TOTAL	6 000 694,10	0	5 618 147,97	11 618 842,07

TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT				
SOLDE CREDITEUR : + 11 618 842,07 euros				
	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2018	RESULTATS DE L'EXERCICE 2018	RESULTATS DE CLOTURE 2018
INVESTISSEMENT	747 167,22		-6 914 712,74	-6 167 545,52
FONCTIONNEMENT	5 253 526,88		12 532 860,71	17 786 387,59
TOTAL	6 000 694,10	0	5 618 147,97	11 618 842,07

TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE DES PORTS DE PLAISANCE				
SOLDE CREDITEUR : + 652 353,90 euros				
	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2018	RESULTATS DE L'EXERCICE 2018	RESULTATS DE CLOTURE 2018
INVESTISSEMENT	725 543,27		-139 619,92	585 923,35
FONCTIONNEMENT	60 559,30		5 871,25	66 430,55
TOTAL	786 102,57	0	-133 748,67	652 353,90

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019

TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM				
SOLDE CREDITEUR : + 3 946 219,06 euros				
	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2018	RESULTATS DE L'EXERCICE 2018	RESULTATS DE CLOTURE 2018
INVESTISSEMENT	1 206 263,96		93 385,88	1 299 649,84
FONCTIONNEMENT	2 449 991,28		196 577,94	2 646 569,22
TOTAL	3 656 255,24	0	289 963,82	3 946 219,06

TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS				
SOLDE DEBITEUR : - 3 189 007,48 euros				
	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2018	RESULTATS DE L'EXERCICE 2018	RESULTATS DE CLOTURE 2018
INVESTISSEMENT	-221 011,80		-3 503 319,71	-3 724 331,51
FONCTIONNEMENT	41 233,78	41 233,78	535 324,03	535 324,03
TOTAL	-179 778,02	41 233,78	-2 967 995,68	-3 189 007,48

TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET ANNEXE OPERATIONS D'AMENAGEMENT				
SOLDE CREDITEUR : + 776 161,46 euros				
	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2018	RESULTATS DE L'EXERCICE 2018	RESULTATS DE CLOTURE 2018
INVESTISSEMENT	468 124,17		570 641,54	1 038 765,71
FONCTIONNEMENT	-1 286 609,97		1 024 005,72	-262 604,25
TOTAL	-818 485,80	0	1 594 647,26	776 161,46

Article 2 :

Est d'avis de donner acte à Monsieur le Président de la présentation faite des Comptes Administratifs de l'exercice 2018, documents annexés à la présente délibération et comportant les Comptes Administratifs

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019

Annexes de la Collecte et du traitement des déchets, de l'Assainissement, de l'Eau, des Ports de Plaisance, du Crématorium et des Opérations d'aménagement.

Article 3 :

Constate, pour le Compte Administratif du Budget Annexe Eau, un total d'opérations budgétaires pour l'exercice 2018 :

En recettes de	38 275 734,36 euros
Reprise des résultats antérieurs	18 894 331,59 euros
En dépenses de	35 452 075,83 euros
Solde	21 717 990,12 euros

Article 4 :

Constate, pour le Compte Administratif du Budget Annexe Assainissement, un total d'opérations budgétaires pour l'exercice 2018 :

En recettes de	62 371 296,59 euros
Reprise des résultats antérieurs	6 000 694,10 euros
En dépenses de	56 753 148,62 euros
Solde	11 618 842,07 euros

Article 5 :

Constate, pour le Compte Administratif Annexe Ports de Plaisance, un total d'opérations budgétaires pour l'exercice 2018 :

En recettes de	13 987 288,48 euros
Reprise des résultats antérieurs	786 102,57 euros
En dépenses de	14 121 037,15 euros
Solde	652 353,90 euros

Article 6 :

Constate, pour le Compte Administratif du Budget Annexe Crématorium, un total d'opérations budgétaires pour l'exercice 2018 :

En recettes de	2 119 016,11 euros
Reprise des résultats antérieurs	3 656 255,24 euros
En dépenses de	1 829 052,29 euros
Solde	3 946 219,06 euros

Article 7 :

Constate, pour le Compte Administratif du Budget Annexe Collecte et traitement des Déchets, un total d'opérations budgétaires pour l'exercice 2018 :

En recettes de	253 559 987,18 euros
Reprise des résultats antérieurs	- 221 011,80 euros
En dépenses de	256 527 982,86 euros
Solde	- 3 189 007,48 euros

Article 8 :

Constate, pour le Compte Administratif du Budget Annexe Opérations d'Aménagement, un total d'opérations budgétaires pour l'exercice 2018 :

En recettes de	114 907 858,94 euros
Reprise des résultats antérieurs	- 818 485,80 euros
En dépenses de	113 313 211,68 euros
Solde	776 161,46 euros

Article 9 :

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Article 10 :

Reconnait l'adéquation parfaite entre les écritures comptables et les écritures administratives. Les résultats de clôture ainsi que l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice tels qu'ils apparaissent dans les Comptes de Gestion 2018 de Monsieur le Receveur des Finances sont en tous points analogues à ceux constatés dans les Comptes Administratifs 2018.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 juillet 2019